DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 DECEMBRE 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN

Excusés :
Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI
M.ZANCHIN ayant donné pouvoir à M.CANON

Absents : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Madame Marie-Pierre GRANDMOUGIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET
N°2024-12-15

Signature CTG (Convention Territoriale Globale)

Jusqu'au 31 Décembre 2020, la Commune de LEXY avait conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Ce contrat d'objectifs et de financement avait pour but de contribuer au développement de l'accueil des enfants et des jeunes en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

De manière expérimentale depuis 2009 et de manière généralisée avec la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) 2018-2022 de la branche Famille, les CEJ ont été, progressivement et au fil de leur renouvellement, remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG).

Après une première convention 2021/2024, il s'agit aujourd'hui d'établir pour la période 2025/2028, une nouvelle convention de partenariat qui vise toujours à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur tous les champs d'intervention mobilisés par la CAF : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, le logement, l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 11 décembre 2024
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 26 novembre 2024.
Le Maire,

COMMUNE de LEXY (Meurthe-et-Moselle)

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215403148-20241209-2024_12_15-

Les champs d'intervention de la Commune de LEXY couvrent les politiques :

-Petite Enfance

-Enfance/ Jeunesse

-Parentalité

La CTG doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche Famille :

-Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

-Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes

-Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle

-Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

L'ancien dispositif de financement sera remplacé par un nouveau qui garantit, de manière pluriannuelle, un maintien des financements précédents versés dans le cadre des CEJ et en simplifie les modalités de calcul.

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé du territoire et fixe le cadre d'un plan d'actions adapté, ceci en mobilisant les coopérations des différents services municipaux et acteurs de terrain.

Cette démarche vise à aboutir à la signature de la CTG avant la fin de cette année 2024.

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND connaissance de cette démarche, en l'occurrence la nouvelle CTG et ses annexes.

AUTORISE le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNE de LEXY (Meurthe-et-Moselle)

Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215403148-20241209-2024_12_15-